



MAIRIE de LA CHAPELLE ST MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 LA CHAPELLE ST MARTIN

 : 02.54.87.30.14

 : 02.54.87.34.98



La Chapelle St Martin,
le 10 février 2011

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes la Beauce Ligérienne (CCBL) a décidé d'établir sur son territoire une cartographie des zones favorables ou non à l'énergie éolienne, avec les différentes contraintes qui y sont liées, sous la forme d'une zone de développement de l'éolien (ZDE). Pour ce qui nous concerne c'est la CCBL qui a la compétence de l'établissement de ce document. Elle a mandaté l'Office National des Forêts (ONF) pour réaliser l'étude de cette ZDE. Le document qui en est issu sera présenté à chaque conseil municipal concerné pour obtenir son avis.

Avant de délibérer sur ce projet de ZDE, le conseil municipal de La Chapelle St Martin a souhaité que la population puisse le consulter. Ce document, qui vient de nous parvenir, sera à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00, du mardi 15 février au samedi 12 mars 2011.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes très respectueuses salutations.

Le Maire

Joël MOREAUX

